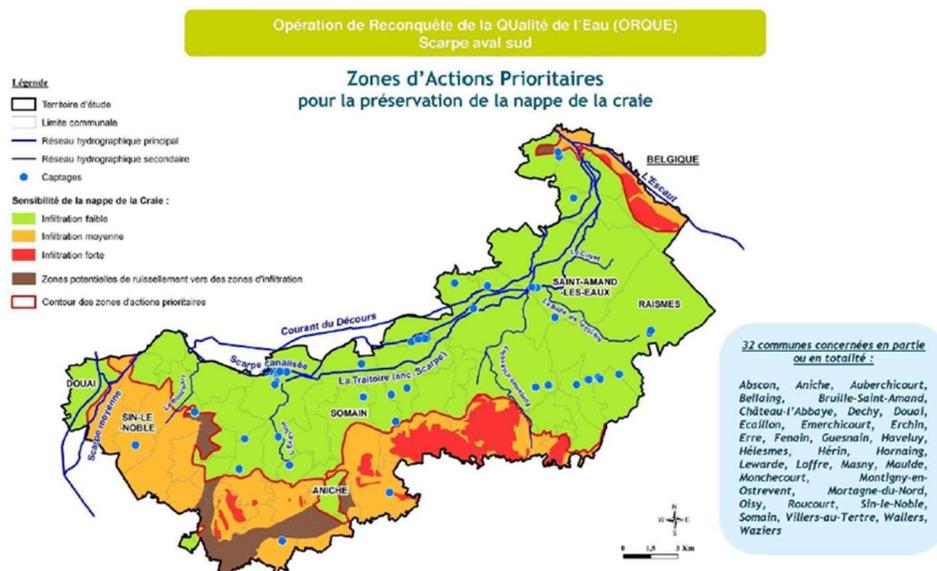


Indicateurs assainissement CARE sur le territoire Scarpe Aval

Février 2024

Données Douaisis Agglo

Les données sont extraites sur la zone d'actions prioritaires (ZAP).



Les communes concernées sur lesquelles Douaisis Agglo exerce les compétences assainissement collectif et non collectif sont Dechy, Douai, Erchin, Guesnain, Roucourt, Sin le Noble et Waziers.

La commune d'Erchin est raccordée en assainissement collectif sur le système de Lewarde.

Dans la ZAP, on recense 35000 logements desservis en assainissement collectif et 38 logements en assainissement non collectif. Le territoire de la ZAP se trouve essentiellement en zone d'assainissement collectif. La desserte est terminée à ce jour.

1. INDICATEURS ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indicateurs RAC	Nombre en ZAP
1_ Nombre de logements desservis en AC	35000
2_ Nombre de logements non desservis en AC	0
3_ Nombre de logements ayant été contrôlés en RAC ⁽¹⁾	3602
4_ Nombre de logements conformes parmi les logements raccordés ⁽¹⁾	2496
5_ Nombre de logements mis en conformité après un contrôle ou nouvellement raccordés sur les 6 dernières années ⁽²⁾	326

⁽¹⁾ sont comptabilisés les logements contrôlés et dont le contrôle est encore valable, soit :

- un contrôle de moins de 5 ans pour les branchements unitaires
- un contrôle de moins de 2 ans pour les branchements séparatifs

⁽²⁾ sont comptabilisés les logements dont le contrôle est encore valable et dont la mise en conformité a fait l'objet d'une levée de non-conformité suite aux travaux

2. INDICATEURS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Indicateurs ANC	Nombre en ZAP
6_ Nombre de logements en zone ANC	38
7_ Nombre de logements en zone ANC ayant déjà été contrôlés	38
8_ Nombre de logements en zone ANC ayant été contrôlés plus d'une fois	38
9_ Nombre de logements conformes parmi les logements contrôlés	38
10_ Nombre de réhabilitations parmi les logements conformes	0

3. INDICATEURS SYSTEME ASSAINISSEMENT

2 agglomérations d'assainissement sur le territoire du CARE sont exploitées par DOUAISIS AGGLO.

Système	Conformité locale traitement ⁽¹⁾	Conformité réseau ⁽¹⁾	Pourcentage de déversements au réseau de collecte (A1) ⁽¹⁾
DOUAI	Conforme	Conforme (ECC)	4,29%
SIN LE NOBLE	Conforme	Conforme	10,20%

(1) Conformité 2022

4. INDICATEURS SYSTEME ASSAINISSEMENT

1/ Moyens mis en œuvre pour améliorer la gestion du temps de pluie des systèmes d'assainissement

Suivi des eaux claires :

DOUAISSIS AGGLO a mis en œuvre, via son délégataire, des bilans d'eaux claires parasites visant à identifier les secteurs les plus contributeurs. Les réunions de restitution, organisées deux fois par an, permettent de prioriser les programmes d'études, d'inspection télévisée et de proposer des axes d'amélioration de la mesure.

Fiabilisation de la mesure :

La gestion du temps de pluie passe par la fiabilité de la mesure sur les déversoirs d'orage. Les audits réalisés chaque année sur les systèmes de mesure sont traduits dans un plan d'action faisant l'objet d'un suivi trimestriel.

Ce plan d'action comprend des opérations de vérification des lois de mesure, des études de modélisation des déversoirs ainsi que des travaux d'aménagement des déversoirs.

Etude et Travaux :

Dans l'objectif de réduction des déversements sur les réseaux unitaires, DOUAISSIS AGGLO investit chaque année dans des travaux de déconnexion des eaux pluviales (infiltration, mise en séparatif).

Sur le système d'assainissement de DOUAI, l'enjeu est de maintenir la conformité du système et d'anticiper l'évolution de la réglementation en recherchant de nouveaux axes d'amélioration. DOUAISSIS AGGLO a ainsi réalisé en 2023 une étude de stockage en réseaux dans les collecteurs de DOUAI et projette la pose de vannes de régulation en 2024.

Le système d'assainissement de SIN LE NOBLE est actuellement en cours de conformité. Les travaux de déconnexion des eaux pluviales déjà réalisés et la construction d'un bassin de stockage-restitution de 2900 m³ en 2024-2025 permettra d'atteindre la conformité en 2026.

DOUAISSIS AGGLO prévoit également la réalisation d'un schéma directeur assainissement et eaux pluviales (démarrage en 2025) portant sur l'ensemble de ses systèmes d'assainissement avec pour objectifs :

- la protection du milieu naturel et de la ressource via notamment la réduction des déversements par temps de pluie ;
- l'adaptation aux évolutions réglementaires à venir (DERU et socle commun) ;
- la définition d'une nouvelle filière boue pour la station d'épuration de DOUAI en maintenant la volonté de valorisation agricole des boues.

2/ Suivi des actions reprises dans les arrêtés préfectoraux

Les arrêtés de mise en conformité des systèmes de collecte :

Le classement ECC (en cours de conformité) correspond à des déversements supérieurs à 5% sur le réseau (seules les agglomérations supérieures ou égales à 2000 EH sont concernées).

Le classement ECC est accompagné d'un arrêté préfectoral fixant les modalités de retour à la conformité, comprenant notamment un plan d'action proposé par la collectivité et validé par la Police de l'Eau.

L'agglomération de Sin Le Noble fait l'objet d'un arrêté préfectoral (voir annexe 1) reprenant les différentes actions à mettre en œuvre et leurs échéances.

Ce plan d'action est suivi annuellement. L'avancement est précisé dans les Bilans Annuels d'Autosurveillance, remis à la Police de l'Eau et à l'Agence de l'Eau au plus tard le dernier jour de février. Une réunion de suivi est également organisée annuellement avec les services de l'Etat afin d'exposer l'avancement des actions, les résultats déjà observés et les difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre.

Les arrêtés RSDE :

Les agglomérations de DOUAI et SIN LE NOBLE font également l'objet d'arrêtés spécifiques relatifs à la recherche et la réduction des substances dangereuses dans l'eau, RSDE (annexes 2 et 3).

DOUAI AGGLO réalise les campagnes entrée-sortie des 2 stations d'épuration concernées. Le diagnostic amont faisant suite à la campagne de 2018 a été réalisé et une campagne de préleveurs passifs complémentaire est programmée en 2024 afin d'affiner la sectorisation des sources de micropolluants.

5. ENGAGEMENTS / PLANS D'ACTION DOUAI AGGLO

1. Réaliser 100% des contrôles des ANC tous les 2 ans : 38 contrôles tous les 2 ans
2. Maintenir la conformité du système d'assainissement de DOUAI
3. Atteindre la conformité temps de pluie du système de Sin Le Noble grâce au plan d'action conformité (arrêté du 11 janvier 2021)

% de déversement visé	Échéance de réalisation	Nature des opérations
6,40 %	31-12-2021	Déraccordement des eaux pluviales météoriques à Dechy (rue Casimir Beugnet et Jules Guesde) pour environ 9 500 m ²
	31-12-2022	Déraccordement des eaux pluviales météoriques à Dechy (rues Trappes, Langevin et Saint-Ouen) pour environ 10 000 m ²
	31-12-2023	Déraccordement des eaux pluviales météoriques à Dechy (rue Cantin) pour environ 6 000 m ²
	31-12-2024	Déraccordement des eaux pluviales météoriques à Dechy (rues Farges, Paix et Frères Martel) pour environ 2 400 m ²
< 5 %	31-12-2025	Réhausse de 14 cm de la lame du DO Sticker à Sin-le-Noble
		Création d'un bassin de stockage-restitution sur le bassin versant Sticker pour environ 2 700 m ³ à Sin-le-Noble
	31-12-2026	Phase d'observation

4. Réaliser un schéma directeur assainissement et eaux pluviales urbaines (démarrage en 2025)